



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche (DEFR)
A l'attention de Monsieur Guy Parmelin,
Conseiller fédéral

Genève, le 30 septembre 2024
SJ/3187 – FER No 32-2024

Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure : modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Fédération vous remercie de l'avoir associée à la présente consultation et de tenir compte de ses considérations.

Préambule

Notre Fédération salue et souscrit au principe de changement poursuivi par le Conseil fédéral, favorisant ainsi une meilleure reconnaissance, tant au niveau national, qu'international de la formation professionnelle supérieure offrant une transition réussie aux étudiants vers le monde professionnel. Il vise également à renforcer la visibilité et la notoriété des écoles supérieures, ainsi que l'attrait des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs.

La formation professionnelle supérieure est un véritable tremplin de carrière pour les jeunes et constitue l'un des atouts économiques de la Suisse, car elle représente une source très importante de personnes hautement qualifiées et orientées vers le marché du travail.

Le renforcement de la formation professionnelle supérieure est fondamental, favorisant ainsi l'égalité de traitement entre les différents domaines de formation du degré tertiaire, et visant aussi à une uniformisation des diplômes fédéraux. Le soutien à la formation et, en particulier, aux examens professionnels fédéraux en lien étroit avec les besoins concrets du marché du travail est un enjeu important pour nos entreprises de manière globale, mais crucial pour les petites et moyennes entreprises suisses.

Introduction d'un droit à l'appellation « école supérieure »

L'introduction de l'appellation « école supérieure » dans la loi renforcera juridiquement la reconnaissance des filières de formation ES et garantira une protection de la dénomination de ces écoles supérieures.

De plus, seuls les prestataires de formation reconnus par la Confédération pourront utiliser l'appellation « école supérieure ». Cette disposition renforcera la visibilité de ces écoles en tant qu'institutions de qualité et augmentera la transparence du marché.

Notre Fédération soutient ce changement, mais souhaite un allègement des procédures administratives pour faciliter cette reconnaissance et sans charges supplémentaires pour l'ensemble des acteurs concernés.

Introduction des compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure

En Suisse, la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle supérieure reste un enjeu important. En 2023, seuls 29'612 titres ont été délivrés, comprenant des brevets fédéraux, des diplômes d'écoles supérieures et des diplômes fédéraux. Pourtant, ces diplômes jouent un rôle essentiel dans la préparation de cadres et de spécialistes qualifiés. Il est crucial de sensibiliser davantage le grand public et les employeurs à leur valeur, afin de faire face à cette pénurie de main-d'œuvre de plus en plus récurrente et de répondre aux besoins du marché.

D'un autre côté, les hautes écoles en Suisse ont connu, ces dernières années, une forte augmentation du nombre de diplômes décernés. Les cantons de Genève et du Jura se distinguent avec des taux élevés : 21,6 % pour les hautes écoles universitaires à Genève et 24,2 % pour les hautes écoles spécialisées. Au total, plus de 68 '000 titres ont été décernés par les hautes écoles, avec un minimum de 60 ECTS, représentant les deux tiers des titres du degré tertiaire.

Dans un premier temps, nous avons mis l'accent sur la valorisation et le soutien des titres existants. Cependant, notre Fédération reconnaît l'importance de la clarté et de la lisibilité dans l'introduction de nouveaux titres complémentaires pour renforcer la reconnaissance de la formation professionnelle supérieure. Pour tous les diplômes de niveau « école supérieure », nous adhérons à l'introduction d'un titre « Bachelor Professional en (spécialisation) » plutôt que l'ajout d'un simple titre aux titres actuels. Cette approche encouragera les jeunes à poursuivre leur apprentissage et incitera les professionnels à opter pour des diplômes de formation professionnelle supérieure.

Nous proposons également de modifier l'ordre des concepts dans le titre de fin de formation pour la formation professionnelle supérieure, en adoptant « *Bachelor/Master Professional* » au lieu de « Professional Bachelor/Master ». **Cette uniformisation aligne nos titres avec ceux d'autres pays ayant adopté cette nomenclature.** Le terme « Professional » doit impérativement être intégré, afin de valoriser la notion de « praticien-ne » dans le cursus de formation suivi au risque d'une perception trop académique de ces voies de formation.

La reconnaissance, la valorisation des instituts et des centres de formation ES est à la fois un enjeu pour les porteurs de diplômes ainsi que pour la promotion de ces filières de formation. Une meilleure valorisation, tant au niveau national qu'à l'international, des certifications délivrées par les filières de formation ES sont à considérer. Une certaine cohérence de l'ensemble des titres et des dénominations est dès lors adéquate en vue d'une meilleure lisibilité des formations ES.

Introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs

L'objectif de l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs en Suisse est, à notre avis, essentiel. Cela permet de répondre aux besoins des branches tournées vers l'international et des domaines où l'anglais est la langue technique et pratique, afin d'exploiter un potentiel supplémentaire de main-d'œuvre qualifiée.

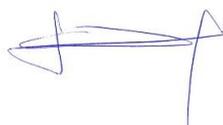
Flexibilisation de l'offre de formation continue des écoles supérieures (études post-diplômes EPD ES)

La flexibilisation de l'offre de formation continue des écoles supérieures permet aux professionnels de maintenir leurs compétences à jour et d'améliorer leur employabilité tout au long de leur carrière. Elle favorise également l'actualisation des connaissances et l'exploration de nouveaux domaines, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel et professionnel.

Conclusion

Notre Fédération approuve ce projet de modification de la loi et de l'ordonnance. Toutefois, nous préconisons de veiller à ne pas perdre l'image de praticien-ne, afin de renforcer la visibilité de ces certifications en matière de formation professionnelle supérieure et de dynamiser notre économie. Le soutien à la formation et, en particulier aux examens professionnels fédéraux et fédéraux supérieurs, est un enjeu crucial pour les PME de notre pays.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position, et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.



Olivier Sandoz
Secrétaire général adjoint



Frank Sobczak
Directeur Formation

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, Bulle, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 47'000 membres.